



# Commission Centrale de Prévention du 20 octobre 2022

## Entre surréalisme, vaudeville et "Vol au-dessus d'un nid de coucou"

Une Commission Centrale de Prévention (CCP) animée pour la première présidence de M. Mauriet, nouveau secrétaire général pour l'Administration. Entre suspension de séance, ordre du jour non expurgé en totalité, un plan de sobriété énergétique dont le contenu nous fait penser à « Vol au-dessus d'un nid de coucou » ... Mais pour quel bilan écologique ?... Il faudra revenir encore une fois !

Après lecture des déclarations liminaires, le procès-verbal de la réunion du 30 juin dernier a été approuvé à l'unanimité des voix.

■ **Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté fixant les modalités particulières d'organisation de la prévention des risques professionnels au ministère de la défense.**

On ne peut pas reprocher à l'administration centrale de ne pas préparer ses dossiers avec la mise en place de groupes de travail, mais notre participation ne vaut ni cogestion, ni accord de principe, concernant le texte à valider. Nous sommes intervenus sur ce point dans notre déclaration liminaire en évoquant l'inféodalité de la formation spécialisée au président du comité social d'administration, l'absence de règlement intérieur propre mais le plus grave : la diminution drastique du nombre de réunions.

L'administration centrale dit vouloir se montrer intransigeante en cas de problèmes. Certes, mais tous les grands employeurs auront-ils la même vertu, notamment l'Etat-Major des Armées ?

**FO Défense** est dubitative sur ce dernier. Force est de constater que rien n'est encore bouclé.

- **Vote : FO Défense/UNSA : « contre » (5 voix) CFDT/CGT : « pour » (5 voix)**

■ **Actualisation de la directive ministérielle du 22 août 2011 relative à la prévention du risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction au ministère de la défense afin de prendre en compte les constats de la campagne thématique CMR conduite par l'inspection du travail dans les armées.**

L'inspection du travail dans les armées (ITA) a mené une campagne d'inspection en 2020-2021 sur la maîtrise du risque chimique au sein des organismes du ministère des Armées et a constaté de lourdes défaillances.

Pour les situations les plus critiques, l'ITA a dû prononcer 27 mises en demeure et 4 arrêts d'activité. Plusieurs campagnes ciblées sont menées sur ce thème, compte-tenu des manquements constatés.

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

**Pour toute question, "SOS élections" :**  
**[elections2022@fodefense.fr](mailto:elections2022@fodefense.fr)**  
ou **01 42 77 76 73**



Le ministère des Armées rappelle aux employeurs les directives de l'arrivée du produit dans l'établissement : à son stockage, à son utilisation, et à son évacuation. La directive pose aussi la problématique de la polyexposition. A la demande de l'UNSA, une suspension de séance est accordée. L'UNSA nous demande de surseoir à l'application de la directive car ni le rapport annuel de 2021 de l'inspection du travail dans les Armées ni la note du 21 mars 2022 n'ont été transmises au groupe de travail...

Or, pour **FO Défense** et les autres O.S., la directive est claire et est attendue sur le terrain.

- **Vote : FO/CFDT/CGT – « Pour » (7voix), UNSA – « Abstention »**

**Pour la petite histoire**, aucune demande n'était parvenue à l'administration pour obtenir les deux textes de ladite organisation syndicale ... A vouloir couper les virgules, on oublie parfois le principal...

#### ■ Plan d'action SST 2023.

Le plan d'action santé sécurité au travail (SST), c'est la déclaration de bonnes intentions de l'administration pour conduire sa politique santé sécurité au travail. Pour **FO Défense**, on ne sent pas dans ce plan la volonté d'avancer sur la charge de travail des préventeurs.

Comme nous ne sommes ni cogestionnaire, ni faire valoir : **FO Défense** s'est abstenue au vote.

- **Vote : CFDT/CGT/UNSA – « Pour » (7 voix) - FO « Abstention » (3 voix).**

#### ■ Point « Résilience énergie ».

Un grand moment dans cette Commission Centrale de Prévention... Qu'on ne se trompe pas dans nos propos à venir : **FO Défense** s'inscrit dans toute politique écologique, tout ce qui est bon pour la planète est bon pour **FO Défense** ...

Cependant, nous ne nous inscrivons pas dans les politiques qui visent à culpabiliser les agents sur leur poste de travail. En effet, ces derniers ne sont pas responsables du désintérêt des différents cabinets concernant la politique d'infrastructure. Ils ne sont pas responsables si les bâtiments sont de véritables passoires énergétiques... En parallèle, nous portons le constat que nos penseurs parisiens, victimes de leur hypercentralisme, ont une vision très parisienne des politiques de transports et de l'aménagement du territoire.

**FO Défense** l'a dit haut et fort : ce n'est pas l'opération « Poignées de portes », simple opération de communication à notre sens, qui va résoudre cinquante ans de désintérêt et de laxisme. Quand l'administration nous affirme que les organisations syndicales doivent y être associées, nous nous sommes inscrits en faux sur cette allégation en produisant la note du COM-BdD Rennes-Vannes-Coëtquidan rédigée unilatéralement sans concertation.

Le silence du représentant de l'EMA nous laisse présumer que le dialogue social au sein de l'EMA est déjà réglé. Tout cela pour en venir où ? Eh bien vers la mise en télétravail des personnels lors des jours dit « noirs » : **l'administration laissant à votre charge la facture d'énergie...**

**FO Défense** a tenu à rappeler que lors du COVID-19, le télétravail n'était même pas envisageable pour certains employeurs. Maintenant le télétravail serait bénéfique pour tous, certains ne sont pas loin de penser que la somme de 2.85€ et l'augmentation du point d'indice de 3.5% ont amélioré le quotidien journalier des agents.... Silence gêné de l'administration quand nous avons demandé l'impact de l'application sur le terrain de cette politique vers nos couteaux suisses de la prévention, les CPRP et autres préventeurs.

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



N'oublions pas que la plupart sont aussi chargés d'environnement. Par ailleurs, le discours nous laisse présumer que la charge de cette politique connaîtra plus d'application et de contrainte chez les personnels d'exécution qu'au profit de nos décideurs...

#### ■ **Projet de guide relatif aux rayonnements ionisants.**

Le guide relatif aux dispositions applicables en matière de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants au ministère des Armées va être largement diffusé. Il n'a appelé aucune remarque particulière lors des groupes de travail.

#### ■ **Bilan de la cellule Thémis au titre de l'année 2021.**

La cellule Thémis a eu à traiter **215** dossiers en 2021 dont **20** dossiers de personnels civils. Ces chiffres, hélas, ne prennent pas en compte les dossiers exclusivement traités par la hiérarchie. Ces chiffres nous poussent à nous questionner sur le nombre de dossiers réels traités ou laissés en souffrance, voire étouffés par les différentes strates hiérarchiques. Dans le cadre de sa mission de prévention, la cellule Thémis assure la formation de formateur, relais qui sensibilisent à leur tour les personnels de leur armée. A ce titre, **56 243** agents dont **3 872** personnels civils. La médaille d'or revenant à l'armée de l'Air et de l'Espace qui a n'a formé aucun personnel civil alors que **3 556** militaires l'ont suivi... Distraction, erreur, omission ou oubli volontaire du personnel civil ? tout est possible et envisageable.

**FO Défense** note que depuis le milieu des années 2000, le ministère des Armées s'est engagé dans la lutte contre les harcèlements et les discriminations. La création de la cellule THEMIS en est une étape.

Ceci dit sur le terrain, **FO** note aussi les difficultés qu'on les agents à vouloir faire valoir leur droit à réparation et des hiérarchies qui freinent et parfois minimisent les actes.

#### ■ **Statistiques d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles au titre de l'année 2021.**

La situation des accidents et des maladies professionnelles est une documentation particulièrement attendue. Depuis la diminution significative des accidents de l'année 2019 (**733**), le nombre des accidents du travail avec arrêt d'au moins 24 heures s'est stabilisé en 2020 et 2021 avec respectivement **569** et **585** accidents. Le taux de fréquence légal diminue légèrement en 2021 par rapport à 2020, respectivement **6,68** et **6,78**. Le nombre d'accidents graves, c'est-à-dire ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) supérieure ou égale à 1 %, est en diminution importante (**13** accidents en 2021 contre **28** en 2020 et **20** en 2019). L'indice de gravité : **0,59** en 2021 est en nette diminution par rapport à 2020 (**2,51**) et 2019 (**1,60**). La durée moyenne des jours d'arrêt est également en diminution

En 2021 : **30,16** en 2021, **41,71** pour 2020 contre **32,75** en 2019 tandis que le taux de gravité des accidents diminue significativement : **0,20** en 2021 contre **0,28** en 2020 et 2019.

Aucun décès n'est survenu en 2021. Il est précisé que l'année de prise en charge des accidents mortels est celle au cours de laquelle le caractère professionnel de l'accident ayant provoqué le décès a été enregistré.

Il est noté que pour l'ensemble du ministère, **82,41%** des déclarations ont donné lieu à une décision favorable, **12,52%** à une décision défavorable et **5,07%** sont en cours de finalisation.

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



Pour **FORCE OUVRIERE**, ces chiffres ne doivent pas faire oublier les problématiques de saisine des comités médicaux et des commissions de réforme puisque la départementalisation, l'absence de spécialistes pour des pathologie particulières sont des freins qui pénalisent le traitement des dossiers.

**FO Défense** n'oublie pas les difficultés rencontrées par le manque de personnels dans les filières ressources humaines des CMG et du Service des Pensions et des risques professionnels de la Rochelle qui constituent aussi un facteur aggravant.

### ENTRACTE...

La suite un autre jour ?  
Sous d'autres cieux ?  
Sous un autre vocable ?  
Nul ne le sait...

### CONCLUSION

Nous l'écrivions en titre : surréalisme, vaudeville et Vol au-dessus d'un nid de coucou ...

**Surréalisme** : le désir de l'administration à vouloir absolument réduire cette commission centrale de prévention à une demi-journée.

**Vaudeville** : avec cette suspension de séance pour une presque virgule...

**Vol au dessus d'un nid de coucou** : pour cette mise en œuvre du plan de résilience energie.

En ce qui concerne **FO Défense**, ce n'est qu'un plan de communication, qui en aucun cas, ne pourra remettre à un niveau énergétique acceptable les passoires thermiques immobilières de notre ministère, laissées à l'abandon depuis des lustres.

Pour **FO Défense**, être éco-responsable, c'est autre chose que la mise en place d'une « poignée de portes » couplé à un budget minimaliste.

**FO Défense** a toutefois noté l'intérêt du nouveau président porté à la santé sécurité au travail, ca change... La suite à la reprise de l'entracte...

Paris, le 25 octobre 2022

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



# Commission Centrale de Prévention

du 20 octobre 2022

Monsieur le secrétaire général pour l'administration  
Mesdames messieurs,

Cette troisième Commission Centrale de Prévention est celle destinée au bilan social de la santé sécurité au travail. D'une richesse inestimable, celle-ci se déroulait habituellement sur une journée, mais force est de constater qu'au 20 octobre 2022 cette demi-journée consacrée à l'analyse du bilan ne peut qu'être considérée que comme un mépris tant vers la filière santé sécurité au travail que vers l'ensemble des personnels civils. Aujourd'hui le temps consacré à chaque présentation est estimé à moins de 20 minutes. De qui se moque-t-on ? Veut-on par ce moyen museler certaines organisations syndicales. En est-on arrivé dans ce ministère à plus estimer le matériel que les valeurs humaines tel que le fait la SIMMT pour le télétravail entre autres....

Votre nomination à cette fonction correspond à l'enterrement au 1er janvier 2023 de la Commission Centrale de Prévention. Certes, nous aurions pu organiser une minute de silence, voire un dépôt de gerbes tant la santé sécurité au travail n'est plus considérée à sa juste valeur et cette demi-journée en est l'exemple même. Fût une époque, pas si vieille que cela, notre politique était citée en exemple à la fonction publique de l'Etat. Le temps passe, la prévention se meurt mais les élus **FO** ne se rendent pas !

Chez **Force Ouvrière** on aime bien l'histoire, et notre mémoire collective se souvient : pas un « coucou » ne s'est associé à notre minute de silence consacrant la mort de la filière et la mise en danger des agents... Que voulez-vous ! Elections obligent, ça piaille. Depuis la décision de votre prédécesseur de prendre le taureau par les cornes en ce qui concerne la charge de travail des préventeurs, les avancées sont maigres. D'expertises en audits, d'audits en expertises, de démonstrations de systèmes informatisés, de palabres en discussions, on avance à la vitesse de l'escargot asthénique.

Evidemment, il y a eu la COVID-19 mais pas que !!! A chaque jour suffit sa peine, l'ombre de la squelettique filière santé sécurité rame sous la complexité et la diversité de la charge de travail. Quant à l'équipage, il se noie en fonction des lassitudes, des burn-out et de l'absence de reconnaissance de leur carrière et cette demi-journée d'inconsidération en est l'exemple.



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

Certes, quelques pigistes en détachement viennent faire trois petits tours et puis s'en vont... Des spécialistes de la prévention, l'administration voudrait en faire des financiers. C'est un métier la finance monsieur le secrétaire général, c'est votre domaine. Et dans ce domaine, force est de constater que l'administration est plus encline à produire du papier plutôt que de donner des crédits pour financer les E.P.I, les CVPO, les éventuelles formations.

Nous n'osons même pas évoquer le système informatique HSCT parce qu'il faudrait parler gros sous et qu'à l'heure actuelle on demande à certains de se serrer la ceinture alors que d'autres continuent de vivre dans la profusion !

Au premier janvier un nouveau cycle commence, le CHSCT perd sa liberté et son indépendance au profit des Comités Sociaux d'Administration, tuteurs des formations spécialisées, avec un règlement intérieur de la Formation Spécialisée inféodé au président du CSA.

Sans oublier une diminution du nombre de réunions, puisqu'au niveau des FS, entre autres, il est préconisé pour une FS de BDD : une réunion minimum par an, les FS d'emprise deux réunions par an. Pour certains Présidents, le « minimum » est déjà de trop.

Bref, chez **Force Ouvrière** on a du mal à comprendre le miracle qui va se produire entre le 31 décembre 2022 et le 1er janvier 2023, miracle qui va faire qu'on parle moins souvent de la santé sécurité au travail, alors que les risques ne cessent de s'amplifier, que le mal être au travail bat des records ... **Force Ouvrière** revendique que les fréquences des réunions soient maintenues à ce qu'elles sont sous la réglementation actuelle. De même, le seul chantier prioritaire doit rester, dès la nouvelle année, la mise en place d'une vraie politique de santé sécurité au travail pour la filière prévention et ses acteurs, nous n'en ressentons pas forcément la volonté expresse dans le plan d'actions.

La société évolue et l'on nous demande d'être éco-responsable, ceci dit, ce n'est pas demain qu'on va voir le retour des régiments cyclistes pour aller au front. Cette éco-responsabilité dont nous sommes tous conscients et à laquelle nous adhérons, normalement, ne doit pas virer à la crucherie. Nous avons interpellé votre prédécesseur en juin sur ce point. Pendant qu'on prône le tricot et les écharpes dans les bureaux, on ne regarde pas à la dépense énergétique pour la cohésion hivernale et napoléonienne de certaines écoles militaires telles Saumur et Coëtquidan... Il y a un vrai sujet de réflexion, mais nous aurons un retour du plan de résilience tout à l'heure.

Cependant, nous avons cette propension au ministère des Armées à embellir d'un papier cadeau de nombreuses choses. Le 13 octobre dernier, monsieur le ministre Lecornu concédait devant la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, l'existence d'une dette grise en matière de retard de réhabilitation d'infrastructure. Pour ce faire, il lance l'opération « Poignées de portes » d'un montant de 40 millions d'euros... A cet instant, on ne sait pas si cette opération sera couplée avec le « do it yourself » si cher à notre ministère. En effet, il faut que cette opération ait des effets visibles et immédiats... Cette opération nous fait penser à cette célèbre citation de nos marins « peinture sur merde égale propreté ». On pallie encore une fois à l'urgence et on va cacher la misère. Le constat final est que la montagne va accoucher d'une souris puisque les moyens financiers ne sont pas à la hauteur de vos ambitions. De fait, la dette grise est pour nous une dette noire. La situation géopolitique internationale fait que les investissements de notre ministère vont s'orienter vers les forces. Vous le savez bien monsieur le Président, c'est le prix de notre liberté.

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



3/3



**FO**  
DÉFENSE

Nous ne pourrions être complets dans notre propos sans évoquer le parcours du combattant des besoins d'aménagement de poste dans un premier temps pour les agents en situation de handicap, mais aussi des autres personnels qui ne relèvent pas de cette législation et pour laquelle l'opération ni « Poignées de portes » ni « résilience 2 » ne fonctionneront : **Force Ouvrière** vous propose donc de lancer l'opération EMMAUS . En effet les budgets d'aménagements pour certains sont en chute libre....

Nous pourrions aussi dénoncer l'utopie de l'insertion des handicaps psychiques et autistes dans notre ministère.

Pour conclure, **Force-Ouvrière** aurait aimé penser que votre fonction aurait pu réellement imposer une véritable politique de santé au travail en imposant un vrai rôle sur les formations spécialisées dont les présidents, concomitamment présidents des CSA et de ces dernières, s'abstiendraient de construire une vraie politique santé sécurité au travail.

Mais vu le temps que vous nous consacrez aujourd'hui nous en doutons !

Nous vous remercions pour votre attention

Paris, le 20 octobre 2022.



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

